

Nombre de membres :
Afférents au Conseil Municipal : 15
En Exercice : 14
Qui ont pris part à la délibération : 14
Date de la Convocation : 23/05/2024

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CUQ-TOULZA

L'An Deux Mille Vingt-Quatre et le Vingt-Sept Mai, les membres du Conseil Municipal de la commune de CUQ-TOULZA se sont réunis en séance ordinaire à 20 heures et 30 minutes, après convocation légale, sous la Présidence de M. Jean-Claude PINEL, Maire.

Étaient Présents : M. Jean-Claude PINEL, M. Pierre HERAILH, M. Michel BATUT, M. Gérard BOUISSON, M. Jean-Claude NOURET, M. André HEBRARD, Mme Anne-Charlotte BARLERIN, Mme Nathalie BARDOU, M. Serge CLERGEAU, Mme Sylvie GAY, M. Philippe JACQUIER, M. Didier JANSON, Mme Florence PENA. Le quorum est atteint.

Étaient représentés : M. Frédéric BASTIEN ayant donné pouvoir à Mme Anne-Charlotte BARLERIN.

Secrétaire de Séance : Mme Florence PENA.

OBJET DE LA DELIBERATION :

Délibération 2024/30 : Tarifs afférents aux cimetières

M. le Maire fait référence à la délibération en date du 13 décembre 2021, qui fixait le prix des concessions, du dépositaire et des caveaux-urnes. En ce qui concerne le dépositaire communal, un tarif avait été fixé jusqu'à 12 mois d'utilisation, alors que l'article R 2213-29 du Code Général des Collectivités Territoriales indique que « le dépôt en caveau provisoire ne peut excéder 6 mois ».

M. le Maire propose donc de mettre à jour la précédente délibération pour mettre en conformité l'usage du dépositaire communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 14 voix pour :

- ANNULE ET REMPLACE la délibération en date du 13 décembre 2021 par la présente ;
- MAINTIENT que l'ensemble des concessions et des caveaux urnes sont concédés pour une durée de 30 ans ;
- MAINTIENT le prix des concessions à 50,00 € le m² ;
- MAINTIENT le prix des caveaux-urnes (1,00 m x 0,80 m) à 360,00 € ;
- FIXE le prix de l'utilisation du dépositaire communal à 20,00 € mensuels les 1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} mois, puis à 40,00 € mensuels les 5^{ème} et 6^{ème} mois.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
Le Maire, M. Jean-Claude PINEL.



Le Secrétaire de séance, Mme Florence PENA.